



# ALSH « Les Coux Kids » Projet Pédagogique 2018

Isabelle Serafin Directrice de l'ALSH Les Coux Kids

Centre Socio-Culturel LA Maison Pop

5 RUE DE LA GARENNE

17130 MONTENDRE

✉ [lam.montendre@wanadoo.fr](mailto:lam.montendre@wanadoo.fr)

☎ 0546704367

# Qui sommes-nous ?

## 1. LA Maison Pop' :

LA Maison Pop' est une association loi 1901, d'intérêt général et laïque, qui a été créée le 14 Mars 1991.

L'association est agréée « Association de jeunesse et d'éducation populaire » par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Elle est devenue Centre Socio-culturel (CSC) en 2012, et affilié à la Fédération Nationale des Centres Sociaux.

LA Maison Pop' est une association démocratique, indépendante dans sa prise de décision et ouverte à la participation dans la mise en œuvre de ses projets.



**Par son projet social**, l'association déploie depuis 20 ans des actions éducatives et socioculturelles qui contribuent à dynamiser la vie locale sur le bassin de vie de Montendre, ville où sa permanence est implantée depuis sa création et ouverte à tous.

**La solidarité, la dignité humaine et la démocratie** en sont les valeurs fondatrices et les axes d'hier sont aujourd'hui devenus trois orientations venant soutenir nos actions en leur donnant tout leur sens :

- ✓ Accueillir au centre social en allant vers..., en faisant de LA Maison Pop' un lieu de ressources accessibles à tous.
- ✓ Développer le pouvoir d'agir en animant la participation, en donnant envie de prendre des initiatives.
- ✓ S'engager dans une démarche socio-culturelle sur le territoire en favorisant l'accès à la culture et aux loisirs, en facilitant le lien social, en promouvant l'éducation à la santé, en soutenant le principe de co-éducation.

**Par son projet éducatif**, l'association soutient et défend les valeurs fondamentales citées ci-dessus et n'oublie de prendre en compte l'attachement de l'association pour le respect de l'environnement.

Notre Projet Pédagogique s'appuie sur ces valeurs et concrétise ces orientations.

## 2. L'environnement :

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) est situé au sud du département de la Charente-Maritime dans une zone rurale. Ce territoire fait partie de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge.

Ce RPI regroupe 7 communes dont 2 communes associées à celle de Montendre. Ce RPI est dispersé et se compose de 4 établissements scolaires maternelle et élémentaires. Il est desservi par un transport scolaire spécifique géré par le département.

## 3. Les partenaires :

Le SIVOS, les différentes communes du RPI (Vallet, Chardes, Coux, Sousmoulins, Expiremont, Pommiers-Moulons, et Jussas), Montendre, la Caisse d'allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la DDCS, la Fédération des Centres Sociaux, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge (CDCHS), l'Education Nationale et le département de la Charente-Maritime sont nos partenaires sur cet accueil.

## Comment fonctionnons-nous ?

### 1. L'organisation :

#### 1.1 La règlementation,

L'accueil fait l'objet d'une déclaration à la DDCS, il est déclaré multi sites pour pouvoir proposer les Temps d'Activités Péri-éducatif. A partir du mois de septembre 2018 il ne sera plus déclaré en multi site car les temps d'activité péri éducative s'arrêtent sur notre RPI. De plus nos taux d'encadrement seront modifiés suite à l'arrêt du PEDT et du taux d'encadrement dérogatoire.

Il est ouvert à tous les enfants fréquentant les écoles du RPI et les collégiens de Montendre, sous réserve de respecter les modalités d'inscription.

#### 1.2 Les temps d'accueil,

L'accueil Périscolaire : il est ouvert pendant les périodes scolaires de 7h30 à 8h55 et de 16h35 à 18h30 à Coux, le goûter y est fourni gratuitement, les arrivées et départs sont échelonnées pour correspondre aux attentes des familles ainsi qu'au rythme de l'enfant.

Attention : A partir de septembre 2018 les écoles du RPI passent à la semaine de 4 jours. Nous serons donc ouvert aux mêmes horaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Les Temps d'Activités Péri-éducatifs (ou TAP) : ils ont été imaginés en horaires décalés sur les écoles de Sousmoulins, Chardes et Coux. Les enfants sont pris en charge par l'équipe pédagogique à la fin du temps d'enseignement ou de la pause méridienne. Ils sont rendus à leur famille/accompagnés au bus scolaire/à l'enseignante (Sousmoulins). Comme dit plus haut, ils se termineront à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

- A Sousmoulins les vendredis de 14h30 à 16h15
- A Coux les lundis et jeudis de 15h35 à 16h35
- A Chardes les mardis et vendredis de 15h35 à 16h30

Les mercredis : LA Maison Pop' met en place un transport en minibus vers l'ALSH « les sept chevaliers » de Montendre les mercredis après les cours. A 12h20 un animateur pourra accompagner 8 enfants maximum. Ces enfants devront être préalablement inscrits auprès de LA Maison Pop' (fiche sanitaire, fiche de renseignements, feuille de présence, assurance, acompte). Si un changement devait survenir, il doit être mentionné le lundi pour le mercredi suivant, par un appel téléphonique au 05.46.70.43.67 ou par mail [lam.montendre@wanadoo.fr](mailto:lam.montendre@wanadoo.fr).

Attention : A partir de la rentrée scolaire 2018/2019 l'ALSH Les 7 chevaliers accueillera les enfants le mercredi de 7h30 à 18h30 donc il n'y aura plus de transport scolaire des enfants pour cette journée.

### 1.3 L'équipe pédagogique,

Les encadrants sont formés au métier de l'animation (BAFD, BPJEPS, BAFA, Licence STAPS).

Jusqu'en Juillet, l'équipe pédagogique sera composée d'une Directrices Sophie Mathieu (BPJEPS Loisirs Tout Public) et de 4 animateurs, Anaïs Fayant (stagiaire BAFA), Rémi Marquiseau (licence STAP), Alexandra Babin (autre) et Suzon Coignard (BAFA). Sophie Girardeau (BPJEPS) peut intervenir en remplacement.

A partir de Septembre, l'équipe sera composée d'une Directrice Isabelle Serafin (BAFD), d'un Directeur adjoint Lorenzo Paronneau (BEPJS), d'Alexandra Babin animatrice et Rémi Marquiseau (Licence Staps).

L'équipe d'animation se réunit toutes les semaines afin de travailler sur la préparation des animations, l'évaluation de son projet d'animation.

Des intervenants extérieurs, des bénévoles, peuvent être intégrés à l'équipe sur des projets particuliers, évènements, ou pour des besoins d'encadrement. Ils sont déclarés auprès de la DDCS (via SIAM).

Le rôle de la Directrice :

- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble de l'équipe pédagogique
- Elle a en charge la gestion des accueils (administrative, financière et matérielle)
- Elle est disponible et à l'écoute des enfants, des familles, des partenaires et des collègues
- Elle sait répondre aux demandes d'organisation

Le rôle des membres de l'équipe pédagogique :

- Ils sont garants de la sécurité physique et affective des enfants et font respecter les consignes
- Ils établissent un climat de confiance en étant à l'écoute
- Ils savent motiver, sensibiliser, solliciter sans forcer, s'adapter en étant force de propositions
- Ils gèrent complètement leurs activités, de la préparation au rangement
- Ils connaissent les règles de sécurité et les appliquent
- Ils gèrent la saisie des présences, des stocks pour le goûter
- Ils participent aux réunions et collaborent à l'élaboration du projet pédagogique avec la Directrice

---

#### 1.4 Les lieux,

L'accueil périscolaire est situé à Coux dans les locaux de la commune au sein de l'école, une salle est mise à disposition, et aménagés en espaces identifiés (avec les enfants) pour plus d'autonomie.

Pour les TAP (jusqu'en Juillet), les communes de Chardes, Coux et Sousmoulins ont mis à disposition des salles et espaces scolaires. Une convention d'occupation des locaux est établit entre les communes et LA Maison Pop'.

---

#### 1.5 La sécurité,

Les animateurs assurent la sécurité physique, morale et affective aux enfants en établissant une relation de confiance avec les enfants et leur famille.

Pour cela, les familles doivent transmettre les informations nécessaires et prévenir des absences occasionnelles par un appel téléphonique au bureau du Centre Socio-culturel LA maison Pop'.

## **2. Le règlement intérieur des accueils, le vivre-ensemble :**

Les règles de vie sont établies en concertation avec les enfants, validées par tous. Le respect de l'autre sera mis en avant en prenant appui sur l'article 1 des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Elles seront affichées sur les différents accueils pour permettre aux enfants de s'y référer et aux animateurs de pouvoir garantir le même cadre pour tous.

Elles signaleront ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Ce qui ne sera pas négociable et sera communiqué aux familles :

1. Un comportement irrespectueux des personnes (violences physiques ou verbales/insolence),
2. Le non-respect des consignes liées aux activités et données par les adultes
3. La destruction du matériel (de façon volontaire)

Les animateurs donneront des avertissements oraux. S'ils se répètent la Directrice contactera la famille par téléphone ou par écrit et c'est ensemble que sera décidé si une rencontre (avec l'enfant) est nécessaire.

L'exclusion des temps d'accueil pourra être discutée si l'enfant met le groupe en danger.

## **3. La communication**

La plaquette de l'ALSH « Les Coux Kids », le PP, les formalités d'inscription, les informations sur l'ALSH « Les Sept Chevaliers », les dates concernant le Café des Parents et autres manifestations organisées par LA maison Pop' seront mis à disposition des familles par le biais des écoles ou de l'accueil périscolaire et affichés sur le panneau du couloir de l'accueil périscolaire.

Des rencontres, sous différentes formes, pourront être organisées à l'intention des familles et des partenaires pour communiquer le projet, réajuster le fonctionnement, la coordination et nourrir son évolution, créer des liens.

La directrice rencontrera en début d'année scolaire les enseignants pour faire un point sur les enfants, les projets d'école et présenter les objectifs pédagogiques de l'accueil. A cette occasion ils pourront solliciter l'équipe pour coopérer à certains événements (goûter, fête de fin d'année, décoration de salle...) en fonction de leur projet d'école.

Elle pourra les solliciter pour résoudre des problèmes de coordination, d'organisation ou échanger sur la place de l'enfant, les comportements, la gestion du groupe... Dans le cadre du PEDT, le comité de pilotage se réunira sous la coordination d'Armelle Briand (renouvellement du PEDT, bilan...).

L'enfant fera le lien avec la famille pour, s'il le souhaite, partager les informations concernant les activités. Il pourra rapporter différentes réalisations au cours de l'année suite aux activités auxquelles il aura participé. Certains projets pourront faire l'objet d'un courrier d'information qui sera transmis aux familles par le cahier de correspondance scolaire.

L'équipe pédagogique se rendra disponible sur demande de rendez-vous pour traiter de sujets particuliers. Pour cela : contacter la Directrice de l'accueil en téléphonant au 0546704367 (bureau de LA Maison Pop').

#### **4. Les modalités d'inscription et tarification :**

Les enfants doivent être âgés de 3 à 16 ans et scolarisés sur les écoles du RPI ou au collège de Montendre.

Les familles inscrivent leur(s) enfant(s) avant la rentrée.

Il leur est demandé

- ✓ de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile,
- ✓ de remplir une fiche de renseignements, une fiche sanitaire (avec copie du carnet de santé attestant des vaccinations),
- ✓ de remplir la fiche d'intention pour la participation aux TAP

- ✓ de compléter une feuille estimative des présences sur les accueils avant/après les classes,
- ✓ de l'accompagner d'un acompte de 20€ (minimum),
- ✓ et d'être adhérent au centre socio-culturel (adhésion individuelle de 10€ pour un enfant, adhésion famille 15€ à partir de 2 enfants) vous donne la possibilité de vous investir dans la vie du CSC LA maison pop' et vous permet de voter à l'Assemblée générale annuelle.
- ✓ Attention : prévenir en cas d'absence (par téléphone au 05.46.70.43.67)

L'adhésion, l'acompte et la feuille estimative de présence ne concernent pas les enfants fréquentant seulement les TAP (Temps d'Activités Péri Educatif jusqu'en Juillet). Les TAP sont gratuits et non obligatoires, mais l'assiduité des enfants inscrits sera demandée.

Les tarifs sont établis sur présentation d'un justificatif CAF ou MSA selon un barème qui tient compte du quotient familial et de la composition de la famille. Nos tarifs ont été modifiés en 2011 et jamais augmentés depuis. Ils sont facturés au ¼ d'heure (tout ¼ d'heure entamé est dû), afin que le temps facturé corresponde au plus près au temps réellement passé par l'enfant sur l'accueil, après saisie par un logiciel de pointage.

#### Modes de règlement :

- ✓ Les chèques sont remplis à l'ordre de LA Maison Pop'.
- ✓ Les chèques vacances (ANCV) et tickets CESU sont acceptés.
- ✓ Un reçu est remis lors d'un versement en argent liquide, chèques vacances et tickets CESU.



---

*Les Accueils Périscolaires dont les Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP), sont des temps collectifs de transition, fondés sur le respect du rythme de l'enfant. Ils sont imaginés et organisés pour laisser la place au plaisir, au jeu et à l'épanouissement de chacun dans le respect de tous. Une opportunité pour apprendre à vivre avec les autres.*

---

## **Comment donner du sens à notre accueil ?**

En nous appuyant sur des constats de terrain, les retours que nous ont fait les enfants tout au long de nos interventions, sur les échanges entre co-éducateurs (familles, enseignants, équipe d'animation...), nos bilans, notre expérience, nos connaissances de l'enfant, nous avons pu déterminer les besoins des enfants que nous accueillons.

- Bénéficier de temps libre accompagné, de temps de découverte, d'expression et de jeux
- Etre en position d'initiation à la « vie en société », être en sécurité

Nous avons aussi pris en compte le contexte dans lequel nous intervenons et été attentifs aux contraintes locales et spécifiques à notre accueil :

- Nous accueillons les enfants de 3 à 12 ans sur des temps de transition, ces temps courts (TAP, accueil périscolaire matin et soir) ont lieu sur 3 écoles différentes (3 communes : Chardes/Coux/Sousmoulins). Pendant les TAP, ils sont (début 2018) 21 à Chardes, 26 à Coux, 15 à Sousmoulins et de 5 à 18 sur l'accueil périscolaire matin/soir.
- Nous avons à notre disposition une salle d'activité et une cour de récréation sur chaque lieu (à Chardes nous avons aussi accès à une deuxième salle d'activité pour accueillir une moitié du groupe).
- Une grande partie des enfants utilisent un transport scolaire, qui impacte notamment l'accueil du matin (un départ à 8h10).
- Les familles bénéficient de la gratuité des TAP

C'est dans ce cadre-là que l'équipe pédagogique a pu établir ses objectifs et travailler ses projets d'animation.

## Nos objectifs,

Notre action nous permettra de :

- Proposer des moments de temps libres accompagnés respectueux de chacun
- Développer les capacités des enfants par des activités adaptées aux tranches d'âge accueillies sans entrer dans l'activisme comme :  
Des activités de création, d'expression, de jeux de société, de jeux collectifs, d'initiation, de découverte, d'expérimentation, des rencontres...
- Animer des séances encadrées par des règles de vie partagées et respectueuse de l'environnement
- Permettre la coopération au sein d'un collectif

Les différents temps initieront les enfants à des pratiques favorisant le développement de leurs capacités et permettront à l'enfant de grandir avec les autres. Les activités concrétiseront la notion de vivre-ensemble et de respect de l'environnement. Nous serons particulièrement attentifs aux idées d'activité demandées, ou initiées par les enfants.

## **Les moyens mis en œuvre sur les différents accueils périscolaires : TAP et accueil du matin/soir**

Les activités alterneront et seront fonction des besoins et contraintes identifiés sur le terrain, de la météo, des locaux à disposition..., elles seront encadrées par des animateurs formés (ou en cours de formation) en respectant le taux d'encadrement défini par la réglementation soit 14 enfants de moins de 6 ans par animateur et 18 de plus de 6 ans. A partir de septembre 2018 les taux d'encadrement seront conformes au « plan mercredi » élaboré dans le contexte du retour à 4 jours d'enseignement scolaire.

### **Organisation des activités pendant les TAP (jusqu'en Juillet)**

Les activités sont préparées (orientées parfois par des choix d'enfants) sous forme de projets par trimestre. Deux projets sont travaillés : un à thématique sportive et un second à thématique artistique et culturelle. Ils suivent un « fil rouge », une thématique en lien avec la période, l'actualité, les thématiques abordées en classe, un projet proposé, une opportunité...

La semaine avant chaque vacance scolaire des séances de jeux libres, ou de grands jeux en groupe entier leurs sont proposées.

Des demi-groupes fixes ont été réalisés sur les TAP de Chardes et Coux car les locaux ne nous permettent pas d'être en groupe entier. Les activités proposées tournent sur une, deux ou trois semaines afin que tous les enfants puissent faire chaque activité.

Deux activités sont proposées en début de séance :

- Pour deux groupes équilibré (en accordant une attention particulière aux individualités qui forment le groupe : amitiés, ce qui s'est passé dans la journée, retour de l'enseignant...)
- Ou pour un seul suivant l'activité ou le contexte (jeux de cour, grand jeu, nombre d'absents, absence d'une animatrice...).

#### Nouvelle programmation hebdomadaire pour l'année scolaire 2017/18

- Chardes : les mardis et vendredis de 15h35 à 16h30
- Coux : Les lundis et jeudis de 15h35 à 16h35
- Sousmoulins : Les vendredis de 14h30 à 15h15 avec tout le groupe et de 15h15 à 16h15 (sans les enfants en APC).

#### Organisation des temps de transition entre intervenants auprès des enfants

##### A Chardes :

Un temps d'échange entre l'animatrice de LA Maison Pop' et Alexandra Babin : permettant de s'informer des absences, des « actualités » de la journée concernant les enfants, de la composition des groupes, de la répartition des activités entre animatrices.

Une communication « croisée, brève » avec l'enseignant est possible (dans le couloir lors de la passation du groupe rassemblé sur le tapis de lecture).

Un petit temps d'échange sans déplacer les enfants (l'hiver, les jours de pluie,...) ou un rassemblement sous forme de ronde en extérieur : question du jour, comment ça va ?, présentation des activités, répartition en groupe, rappel des règles de vie...

Départ des enfants :

En fin de séance les enfants se rassemblent comme ils le font avec l'enseignant (respect du rituel, sert de repère), avec leur sac, dans la classe. Les animatrices les accompagnent jusqu'au portillon pour les confier à leur famille, ou à l'accompagnatrice du bus scolaire.

#### A Coux :

Les animatrices se retrouvent pour un temps court (10mn) de préparation/installation/coordination avant la séance TAP.

Une communication « croisée, brève » avec l'enseignante est possible pour échanger une information particulière, pouvant avoir une incidence sur la séance (absence, conflit entre enfants,...).

Les enfants sont confiés aux animateurs par l'enseignante dans la salle d'accueil ou sous le préau pour un rassemblement (vérification des présents, présentation de la séance, choix des enfants).

Après le rangement des activités TAP, les enfants se rassemblent dans le couloir pour retrouver leur famille ou prendre le bus (l'accompagnatrice du bus se déplace pour les prendre en charge) avec un animateur pendant que les enfants fréquentant l'accueil périscolaire restent avec l'autre animateur pour préparer et mettre en place le goûter.

#### A Sousmoulins :

Les animatrices se retrouvent pour un temps court (10mn) de préparation/installation/coordination avant la séance TAP.

Attention, une nouvelle organisation est à prévoir, à expérimenter, elle sera à adapter au changement du planning au fur et à mesure de la mise en œuvre des TAP.

Un temps d'échange avec l'enseignante est à prévoir régulièrement pour prendre connaissance de la liste des enfants participant aux APC, pour une bonne coordination sur des projets communs, une organisation des transitions après les

premières 45mn (pour qu'un animateur puisse partir sur les TAP de Chardes) et en fin de TAP (pour que l'animateur puisse partir sur l'accueil périscolaire à 16h15).

Les séances TAP débutent par un rassemblement et se termine par un retour au calme (moments dédiés aux échanges, temps de paroles, votes etc...)

### Organisation de l'accueil du matin et du soir

Une journée type a été travaillée avec l'équipe pédagogique en prêtant attention aux rituels, à la signalétique, aux outils qui seront mis en place tout au long de l'année pour faciliter l'autonomie et permettre aux enfants de gagner en confiance, en bien-être.

Le matin, les enfants arrivent de manière échelonnée et peuvent prendre part à l'activité proposée ou jouer en autonomie en respectant les règles de vie (établies de manière concertée en début d'année scolaire).

Le soir un goûter est proposé aux enfants. C'est un moment convivial où chacun peut raconter sa journée, ses anecdotes ... . Un petit temps d'aide aux devoirs (20 minutes environ) est proposé aux enfants qui ont des devoirs. Ensuite les enfants peuvent jouer en autonomie ou bien, prendre part à l'activité proposée.

Le nouveau rythme de cet accueil devra être expérimenté car s'il débute à 7h30, il se terminera pour certains à 8h10 (départ en bus pour Chardes/Vallet/Sousmoulins) et pour d'autres continuera jusqu'à 8h55 (élèves restant à Coux). De plus, ces nouveaux horaires auront une incidence sur le nombre d'enfants.

L'équipe s'adaptera et se concertera pour offrir l'accueil le plus respectueux du rythme de l'enfant.

## Éléments prévisionnels dans le bilan/évaluation de l'action

### Périodicité et modalités envisagées:

- Une réunion hebdomadaire est organisée pour l'équipe pédagogique de l'accueil périscolaire.
- Une réunion avant chaque période de vacances est organisée pour l'équipe pédagogique des TAP.
- Un bilan est rédigé en fin d'année civile et par trimestre (un premier fin décembre, un second mi- avril et un dernier début juillet).
- Rencontres comité de pilotage PEDT et bilan

### Critères retenus (répondant aux objectifs visés) :

#### Efficacité :

- Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Quels sont les effets (positifs et négatifs) inattendus ?
- Les moyens et méthodes ont-ils permis de réaliser les objectifs ?

#### Cohérence : les projets pédagogiques/d'animation, l'organisation sont-ils adaptés aux besoins, au contexte ?

- Quels sont les besoins ? ont-ils évolués ?
- Les objectifs, les moyens sont-ils adaptés aux besoins ?
- Les moyens mis en place sont-ils adaptés aux objectifs ?

- Quels sont les effets induits ?
- Quelles perspectives en tirer ?

#### Interactions entre acteurs :

- Quels sont les liens entre les différents acteurs de l'équipe éducative ?
- Quels sont les changements observés sur la place de chacun (équipe éducative, familles, enfants) ?
- Quelles modifications des temps de coordination/communication a-t-il été nécessaire de mettre en place ?
- 

#### Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

- Nombre de participants, absences « programmées », absences
- Nombre d'animateurs (encadrement), remplacements, ponctualité
- Nombre de séances, séances annulées (sorties pédagogiques, autre...), durée des séances
- Mixité
- Intervenants extérieurs

#### Indicateurs qualitatifs :

- Le projet pédagogique
- Les projets d'animation

#### Pour respecter le bien-être de l'enfant :

- Des enfants qui demandent l'aide des adultes pour résoudre les conflits au fil de l'année
- Le lien avec la journée d'école (communication sur ce qui s'est passé par l'enseignant)



- Des espaces identifiés investis, des repères et/ou rituels reconnus et adoptés
- Des activités adaptées, qu'ils aiment (résultats de votes, retours des enfants pendant les temps d'expression)
- Equilibre entre activités libres/encadrées/en lien avec l'école

Pour favoriser le vivre-ensemble :

- Des enfants plus autonomes dans leurs jeux
- Des temps de paroles respectés
- Des temps d'expression, le rassemblement (dialogue, écoute...)
- Des projets portés par un groupe

*Donnons-leur l'opportunité de grandir avec les autres*